

La Cité

Décembre 2018 // VOL. 1 // N° 3

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SAINT-JÉRÔME,
UNE VILLE TOUT
EN LUMIÈRE!

PAGE 3



Ville de
SAINT-JÉRÔME



Saint-Jérôme, une ville hivernale

Nous avons parfois tendance à l'oublier, mais l'hiver, dans toute sa splendeur, peut être synonyme de joie et de plaisir. Saint-Jérôme est et restera une ville hivernale. Plusieurs activités sont proposées sur le territoire, notamment au parc-nature du lac Jérôme, à l'École polyvalente Saint-Jérôme ou au centre-ville. Pourquoi ne pas en profiter?

Afin de s'adapter à l'hiver, Saint-Jérôme s'est dotée d'une nouvelle politique de déneigement qui lui permettra d'accroître l'efficacité, la fluidité et la sécurité des déplacements, notamment grâce aux opérations de nuit. L'environnement sera évidemment au cœur de cette nouvelle stratégie. Par exemple, une meilleure gestion des fondants et des abrasifs sera mise en place. Plusieurs autres initiatives dignes d'une capitale régionale sont à prévoir.

L'année 2019 sera mouvementée en matière de projets et de travaux. La réfection de longues sections de pavage, le déploiement du plan lumière, le nouvel horaire de la Centrale du citoyen, l'arrivée du compostage ainsi que la construction de l'écocentre et du centre sportif multifonctionnel sont au programme. Quelques dossiers d'importance restent une priorité, dont l'agrandissement de l'Hôpital régional, l'iniquité du financement des corps policiers municipaux et les compensations tenant lieu de taxes.

En terminant, je tiens à vous exprimer, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux.

Stéphane Maher
Maire de Saint-Jérôme

Installation de balises géoréférencées

Saint-Jérôme propose deux magnifiques sentiers balisés pour les amoureux de la nature, l'un à l'arrière du centre communautaire Notre-Dame et l'autre au lac Jérôme. En collaboration avec la Ville, la MRC de La Rivière-du-Nord a installé des affiches de sensibilisation et des balises géoréférencées dans le but de permettre aux usagers de mieux se situer dans les sentiers et aux services d'urgence d'accéder plus rapidement à une personne blessée. Pour votre sécurité, ouvrez l'œil!

Déménagement temporaire des comptoirs de service

Les trois comptoirs de service (loisirs, taxation et urbanisme) sont temporairement déménagés à l'hôtel de région afin de permettre la réalisation des travaux de réaménagement au centre administratif (10, rue Saint-Joseph) et d'assurer la qualité des services aux citoyens.

Pour bénéficier de tout service au comptoir (paiement du compte de taxes, demande de permis, inscription à une activité, etc.), vous devez vous présenter au 161, rue de la Gare. Les heures d'accueil restent inchangées, soit du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30 (comptoirs fermés de 12 h à 13 h), et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h.

Les travaux, qui s'échelonnent jusqu'au printemps 2019, permettront notamment de loger la nouvelle Centrale du citoyen.





Un sapin de près de 7 000 lumières illumine la Place des festivités

Dans sa volonté de faire de la Place des festivités un lieu de convergence en hiver comme en été, la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'installation d'un majestueux sapin de près de 10 mètres de hauteur et de 4 mètres de circonférence. Ce sapin aux couleurs de la Ville (blanc et rouge) égayera le centre-ville jérômien jusqu'à la semaine de relâche.

Illumination de la cathédrale

En 2019, la cathédrale de Saint-Jérôme brillera de mille feux le soir venu. Dans le cadre de son plan lumière, la Ville procédera à l'illumination de ce lieu d'envergure, situé tout près de la place du Curé-Labelle où une œuvre sculpturale illuminée est érigée. À l'instar de la Vieille-Gare, de la Tour de l'horloge et de l'ancien hôtel de ville, la cathédrale possède un caractère architectural exceptionnel qui se doit d'être relevé davantage.

Le plan lumière de la Ville vise à mettre en valeur des lieux publics dans le but de les embellir et de les sécuriser. Il permet aussi de renforcer l'attrait du Quartier des arts et du savoir, en plus de doter Saint-Jérôme d'une signature nocturne distinctive.

AVISJ

**NOUVEAU SERVICE D'ALERTE À LA POPULATION
FACILE, GRATUIT, INSTANTANÉ**

- Avis d'ébullition
- Entraves majeures à la circulation
- Urgences civiles
- État du déneigement
- Modifications aux collectes municipales
- Etc.

Les avis vous seront envoyés par message texte, par courriel ou par téléphone, selon vos préférences.

**INSCRIVEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT!**
avisj.ca

Renseignements :
Centrale du citoyen, 450 569-5000





Il n'y a pas que le climat qui change, Saint-Jérôme s'adapte à l'hiver...

Si l'hiver nous arrive avec son lot de magie et de plaisirs, la saison hivernale nécessite également une bonne planification et des services adaptés. Il tombe en moyenne 225 cm de neige dans la région chaque hiver. À cela s'ajoute maintenant un nombre croissant d'épisodes de verglas et de pluie abondante, ce qui complexifie la tâche du Service des travaux publics qui s'efforce de rétablir, dans les meilleurs délais après les intempéries, des conditions acceptables et sécuritaires pour les déplacements des Jérômiennes et des Jérômiens. Au cours de l'année, la Ville de Saint-Jérôme a donc travaillé d'arrache-pied pour repenser ses opérations de déneigement.

2 500 \$ L'HEURE

Lorsqu'une équipe est ralentie par un véhicule garé dans la rue alors qu'il n'y est pas autorisé ou encore par la présence de bacs d'ordures et de recyclage dans la rue, la perte de temps occasionnée par l'arrêt ou le ralentissement des opérations se chiffre à 2 500 \$ l'heure.

Aidez-nous à vous aider!

Le déneigement en chiffres

9,2 M\$

92,41 km²

400 km de rues

116 km de trottoirs

70 stationnements publics

120 employés

133 véhicules et équipements

7 500 tonnes d'abrasifs

7 000 tonnes de sel

2 dépôts à neige

et

77 334 citoyennes et citoyens

Même avec les meilleurs moyens du monde, la Ville de Saint-Jérôme ne pourra déneiger efficacement qu'avec votre collaboration.

Que font les employés municipaux quand tombe la neige?

Moins de 3 cm ❄️

Des opérations de tassement de la neige et d'épandage sont faites sur tout le territoire. Seule une partie de la flotte d'équipements est alors utilisée.

Délai maximal : 4 heures après la fin des précipitations

Entre 3 et 5 cm ❄️

22 camions-bennes, 17 chargeuses, 2 niveleuses et 2 chasse-neige poussent la neige le long des trottoirs tant que dure la chute de neige et procèdent à l'épandage de fondants et d'abrasifs. La priorité est donnée aux corridors scolaires, écoles, institutions publiques, rues et stationnements publics du centre-ville, artères principales ainsi qu'aux collectrices industrielles et commerciales. Dix chenillettes déblayent les trottoirs bordant les chaussées prioritaires. Les secteurs résidentiels ainsi que les rues locales et rurales sont déblayés lorsque les précipitations ont cessé.

Délai maximal : 5 heures après la fin des précipitations

Entre 5 et 10 cm ❄️

Les mêmes opérations de déblaiement et d'épandage sont réalisées selon les mêmes priorités, mais avec davantage de personnel (60 travailleurs) et d'équipement (près de 60 véhicules). Des employés sont aussi affectés au déneigement manuel des espaces publics.

Délai maximal : 6 heures après la fin des précipitations

Entre 10 et 25 cm ❄️

En plus des opérations de déblaiement et d'épandage, une opération de chargement de la neige est déclenchée dès que les précipitations ont cessé. 80 travailleurs, divisés en 6 équipes de jour et 4 équipes de nuit, se mettent à l'œuvre. Principalement effectuées la nuit, les opérations de chargement, qui visent à transporter par camion la neige jusqu'aux lieux de dépôt, sont prévues chaque fois que l'accumulation de neige au sol atteint 5 cm au centre-ville, aux abords des écoles et sur les chaussées prioritaires. Dans les secteurs résidentiels, la neige est soufflée sur les terrains privés ou emprises publiques, et ce, pour économiser sur les frais de transport. Deux ou trois fois par saison, la neige est ramassée et transportée, soit lorsqu'il n'est plus possible de souffler la neige sur les terrains privés ou lorsque la largeur de la rue est devenue trop étroite.

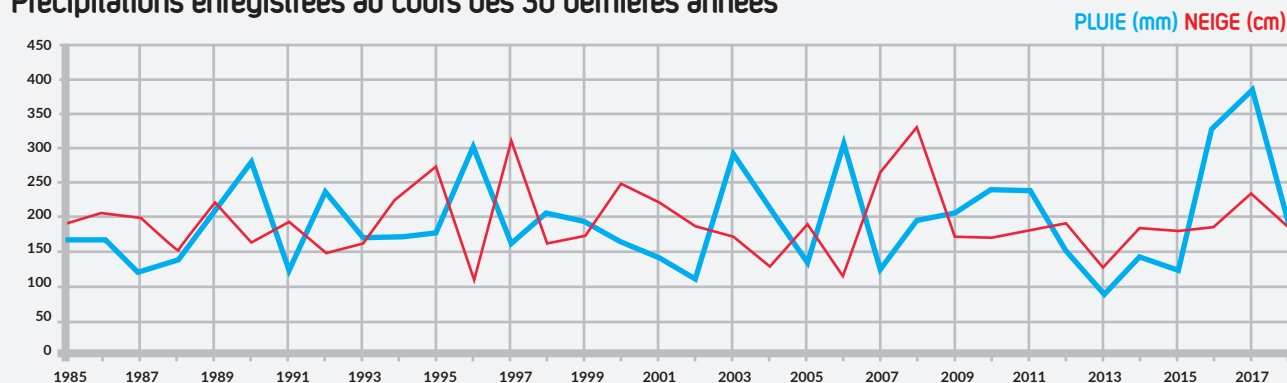
Délai maximal : 8 jours après la fin des précipitations

Plus de 25 cm ❄️

Lors de prévisions de plus de 25 cm, la cavalerie lourde est déployée pour une opération de chargement majeure d'au moins 8 jours : 24 camions-bennes, 6 niveleuses, 13 souffleuses, 21 chargeuses, 20 chenillettes et 2 camions de stationnement.

Délai maximal : 8 jours après la fin des précipitations

Précipitations enregistrées au cours des 30 dernières années



Et ce n'est pas tout...

L'hiver commande toutes sortes de changements. Que ce soit dans la façon de s'habiller, de s'amuser, de se déplacer ou de conduire, une adaptation est nécessaire. Cette affirmation est d'autant plus vraie que l'hiver lui-même n'est plus ce qu'il était. Les changements climatiques forcent la Ville de Saint-Jérôme à s'ajuster en réponse aux modifications de son environnement. Elle met ainsi en place une série d'actions pour mieux protéger le milieu de vie des Jérômiennes et des Jérômiens tout en assurant leur sécurité.

Meilleure gestion des fondants et des abrasifs

- Réduction de la quantité de fondants utilisée
- Utilisation de sels écologiques pour l'accès aux bâtiments publics
- Utilisation d'abrasifs dans les stationnements publics au lieu de fondants

Implantation du programme JAPPELLE

Ce programme vise à offrir gratuitement à des personnes vivant avec des contraintes de mobilité importantes le déneigement de leur balcon ou de leur perron par des bénévoles. Vous aimeriez vous engager? Inscrivez-vous à info2@vsj.ca ou téléphonez au 450 436-1512, poste 3041 pour recevoir votre trousse du parfait déneigeur.

Achat de lames-mobiles

Les couteaux des véhicules de déneigement ont été remplacés par des lames-mobiles, lesquelles permettent de déneiger une plus grande partie de la route, de diminuer le nombre de passages et de réduire jusqu'à 25 % la quantité de sel utilisée.

Optimisation des parcours

Les opérations de chargement de la neige seront réalisées principalement la nuit. Cette action permet d'importantes économies de temps et d'argent. En l'absence de véhicules sur la route la nuit, les équipes sont deux fois plus productives et évitent de créer des bouchons de circulation pendant la journée tout en réduisant les gaz à effet de serre!



ET VOUS, QUE FAITES-VOUS POUR VOUS ADAPTER À L'HIVER?

Stationnez votre véhicule dans votre entrée le plus souvent possible.

Déposez vos bacs d'ordures et de recyclage dans votre entrée et non sur le trottoir ou dans la rue.

Respectez les interdictions de stationnement.

Ne poussez pas votre neige dans la rue ou sur le trottoir.

Respectez la réglementation relative à l'installation des abris d'auto temporaires.

Laissez un **espace suffisant pour le passage des équipements** de déneigement afin de ne pas nuire aux opérations, ou pire encore, de retarder ou d'empêcher les véhicules d'urgence de se rendre à destination.

Et surtout, soyez prudent à proximité des déneigeuses. Les angles morts des véhicules lourds sont plus larges que vous le pensez.

Plus de 1 100 espaces offerts

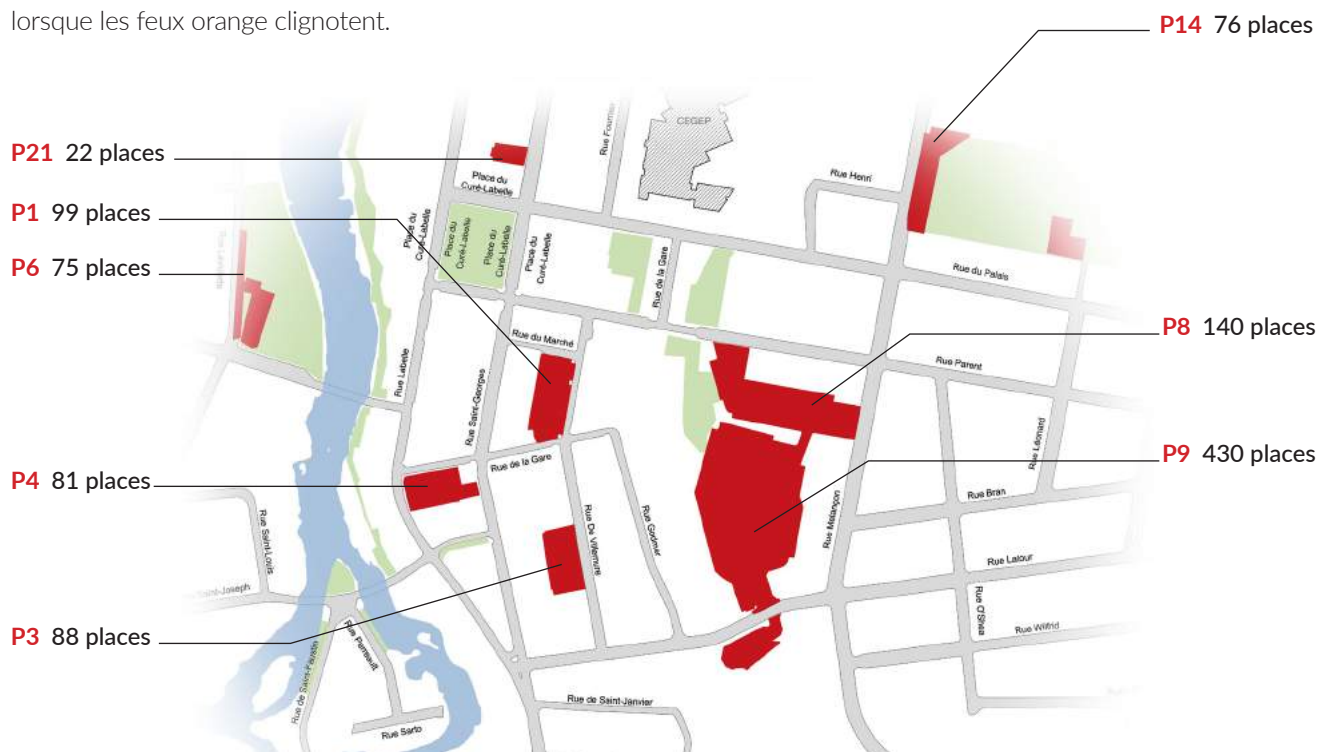
La Ville de Saint-Jérôme met à la disposition des citoyens et des visiteurs de nombreux stationnements publics afin de faciliter leurs déplacements au centre-ville. Au total, plus de 1100 espaces de stationnement sont offerts à quelques minutes de marche des principaux attraits, magasins et restaurants du centre-ville.

Pour augmenter l'accessibilité au stationnement des automobilistes qui travaillent tard ou qui sortent la nuit, la Ville permet l'utilisation de certains stationnements du centre-ville (P1, P3 et P4) entre 3 h 30 et 7 h, sauf lorsque les feux orange clignent.

Projet pilote

Pour la prochaine saison hivernale, un projet pilote sur le stationnement alternatif de nuit sera réalisé dans trois secteurs de la ville. Ce projet servira de baromètre pour les prochaines années. La Ville souhaite faire preuve de plus de flexibilité pour le stationnement de nuit tout en s'assurant de pouvoir déneiger les rues de façon optimale et sécuritaire.

Informations : vsj.ca



Achat de vignettes

La Ville de Saint-Jérôme met en vente des vignettes de stationnement pour les travailleurs et les étudiants du centre-ville.

Informations :
Centrale du citoyen
450 569-5000

Petit rappel de courtoisie

Afin de faciliter les opérations de déneigement, le stationnement sur la voie publique est interdit entre minuit et 7 h, et ce, jusqu'au 1^{er} avril inclusivement, sauf indication contraire. Pour accommoder les citoyens lors des célébrations du temps des fêtes, le stationnement de nuit sera cependant autorisé du 24 au 26 décembre, puis du 31 décembre au 2 janvier inclusivement.



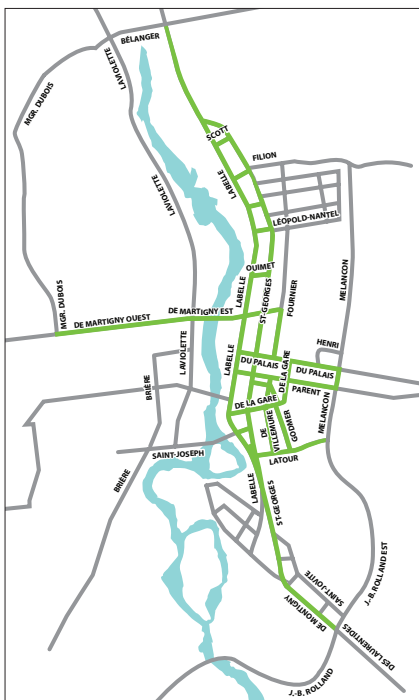
À Saint-Jérôme, les jours de collectes des ordures et des matières recyclables varient selon les secteurs. Consultez la carte ci-dessous pour repérer votre secteur de résidence ou effectuez une recherche par code postal dans la section Info-collectes du site vsj.ca.

CALENDRIER DES COLLECTES

2019

IMPORTANT

Un nouveau calendrier entrera en vigueur en septembre 2019 avec l'implantation de la collecte des matières organiques. Surveillez les prochaines éditions du bulletin pour les détails!



Secteur centre-ville élargi

ORDURES

Les mardis et vendredis, de 9 h 30 à 11 h 30

MATIÈRES RECYCLABLES

Les jeudis, de 9 h 30 à 11 h 30

Les bacs roulants et les sacs doivent être placés en bordure de la rue **après 7 h le matin de la collecte.**

Secteur Bellefeuille

CALENDRIER DES COLLECTES 2019

À DÉTACHER ET À CONSERVER

Un nouveau calendrier entrera en vigueur en septembre 2019 avec l'implantation de la collecte des matières organiques.

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MAI

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

MARS

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

LÉGENDE

-  Ordures et gros rebuts
-  Recyclage
-  Sapins
-  Résidus verts
-  Début de la saison estivale (collecte des ordures toutes les semaines)

Aide-mémoire







- En raison du jour férié (mardi 1^{er} janvier), la collecte des ordures aura lieu le samedi 5 janvier.
- Les bacs doivent être placés en bordure de la rue après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le matin même.
- Les bacs doivent être positionnés dans l'entrée (et non sur le trottoir ou dans la rue), les roues vers la maison.
- Il est interdit de déposer des matières recyclables, des résidus domestiques dangereux, des pneus ou des appareils électroniques dans le bac d'ordures.
- Les bacs d'ordures doivent être verts, noirs ou gris.







À CONSERVER

Un nouveau calendrier entrera en vigueur en septembre 2019 avec l'implantation de la collecte des matières organiques.





JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7					12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23			26
27	28	29	30	31		








FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6			9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20			23
24	25	26	27	28		










MARS

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6			9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20			23
24	25	26	27	28	29	30
31						







AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
		2	3			6
7	8	9	10		12	13
14	15	16	17			20
21	22	23	24		26	27
28	29	30				







MAI

D	L	M	M	J	V	S
			1			4
5		6	7	8		10
12		13	14	15		17
19	20	21	22		24	25
26	27	28	29			31








JUIN

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5		7	8
9	10	11	12			15
16	17	18	19		21	22
23	24	25	26			29
30						

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3		5	6
7	8	9	10			13
14	15	16	17		19	20
21	22	23	24			27
28	29	30	31			

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4	5	6	7			10
11	12	13	14		16	17
18	19	20	21			24
25	26	27	28		30	31

LÉGENDE

-  Ordures et gros rebuts
-  Recyclage
-  Sapins
-  Résidus verts
-  Début de la saison estivale (collecte des ordures toutes les semaines)



Aide-mémoire

- Les bacs doivent être placés en bordure de la rue après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le matin même.
- Les bacs doivent être positionnés dans l'entrée (et non sur le trottoir ou dans la rue), les roues vers la maison.
- Il est interdit de déposer des matières recyclables, des résidus domestiques dangereux, des pneus ou des appareils électroniques dans le bac d'ordures.
- Les bacs d'ordures doivent être verts, noirs ou gris.

Secteur Saint-Antoine nord et sud

CALENDRIER DES COLLECTES 2019

À CONSERVER

Un nouveau calendrier entrera en vigueur en septembre 2019 avec l'implantation de la collecte des matières organiques.

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
		1	2		4	5
6	7					12
13	14	15	16		18	19
20	21	22	23			26
27	28	29	30		31	

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6			9
10	11	12	13		15	16
17	18	19	20			23
24	25	26	27		28	

MARS

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6			9
10	11	12	13		15	16
17	18	19	20			23
24	25	26	27		29	30
31						

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
		2	3			6
7	8	9	10			13
14	15	16	17			20
21	22	23	24			27
28	29	30				

MAI

D	L	M	M	J	V	S
			1			4
5		7	8			11
12		14	15			18
19	20	21	22			25
26	27	28	29			31

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5			8
9	10	11	12			15
16	17	18	19			22
23	24	25	26			29
30						

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3			6
7	8	9	10			13
14	15	16	17			20
21	22	23	24			27
28	29	30	31			

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						3
4	5	6	7			10
11	12	13	14			17
18	19	20	21			24
25	26	27	28			31

LÉGENDE

- Ordures et gros rebus secteurs nord et sud
- Recyclage – secteur nord
- Recyclage – secteur sud
- Sapins
- Résidus verts
- Début de la saison estivale (collecte des ordures toutes les semaines)



Aide-mémoire

- Les bacs doivent être placés en bordure de la rue après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le matin même.
- Les bacs doivent être positionnés dans l'entrée (et non sur le trottoir ou dans la rue), les roues vers la maison.
- Il est interdit de déposer des matières recyclables, des résidus domestiques dangereux, des pneus ou des appareils électroniques dans le bac d'ordures.
- Les bacs d'ordures doivent être verts, noirs ou gris.

Secteur Saint-Jérôme est et ouest

CALENDRIER DES COLLECTES 2019

À CONSERVER

Un nouveau calendrier entrera en vigueur en septembre 2019 avec l'implantation de la collecte des matières organiques.

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MAI

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

MARS

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

LÉGENDE

-  Ordures et gros rebuts secteur ouest
-  Ordures et gros rebuts secteur est
-  Recyclage – secteur ouest
-  Recyclage – secteur est
-  Sapins
-  Résidus verts
-  Début de la saison estivale (collecte des ordures toutes les semaines)



Aide-mémoire

- Les bacs doivent être placés en bordure de la rue après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le matin même.
- Les bacs doivent être positionnés dans l'entrée (et non sur le trottoir ou dans la rue), les roues vers la maison.
- Il est interdit de déposer des matières recyclables, des résidus domestiques dangereux, des pneus ou des appareils électroniques dans le bac d'ordures.
- Les bacs d'ordures doivent être verts, noirs ou gris.



RAPPELS DE SAISON



Collecte des sapins

Les 8 et 9 janvier, la Ville de Saint-Jérôme collectera gratuitement les sapins de Noël naturels dans le but de leur donner une seconde vie, en les transformant en huile essentielle.

Assurez-vous de dépouiller votre arbre de toutes ses décorations et déposez-le en bordure de la rue après 19 h le 7 janvier ou avant 7 h le 8 janvier, en prenant soin de ne pas obstruer le trottoir.

Votre chien a-t-il sa licence?

Tous les propriétaires de chiens doivent se procurer une licence pour leur animal et la renouveler chaque année. La licence coûte 30 \$ et est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle doit être attachée au cou du chien en tout temps.

Vous pouvez vous procurer une licence en ligne à spcalanaudiere.com ou en vous présentant à l'un des points de vente suivants :

- **SPCA Lanaudière Basses-Laurentides**
7695, route 335, Saint-Calixte
450 222-1112
- **Boutique d'animaux Chico**
169, rue Bélanger, Saint-Jérôme
450 432-3714
- **Service des finances de la Ville de Saint-Jérôme**
161, rue de la Gare, Saint-Jérôme
450 436-1512

Notez que la licence est gratuite pour un chien-guide.

L'Arbre du partage est de retour pour une 9^e année!

Le personnel du Service de police de Saint-Jérôme offrira plus de 600 cadeaux de Noël à des enfants issus de familles défavorisées dans le cadre de son projet l'Arbre du partage. Cette année encore, les citoyens étaient invités à contribuer à cette belle activité communautaire en offrant un cadeau à un enfant dans le besoin. Pour ce faire, ils devaient se présenter au poste de police afin de piger, dans le sapin de Noël, le nom d'un enfant et sa liste de cadeaux (valeur de 20 \$ à 25 \$). Ils devaient ensuite acheter et emballer le cadeau de leur choix et le déposer au pied de l'arbre au plus tard le **11 décembre**. Une cinquantaine de policiers et d'employés bénévoles distribueront les cadeaux aux enfants le 15 décembre.

Merci de votre générosité! Grâce à vous, des enfants vivront un Noël magique.





Temps des fêtes : attention aux risques d'incendie!

Saviez-vous qu'une installation imprudente du sapin de Noël, des décorations ou des chandelles peut provoquer un incendie? À l'approche du temps des fêtes, voici quelques recommandations émises par le Service de la sécurité incendie de Saint-Jérôme :

- Privilégiez un sapin artificiel, car il est plus sécuritaire;
- Si vous préférez un sapin naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé et gardez son pied humide en tout temps (dans un contenant d'eau);
- Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.);
- Si vous utilisez des chandelles, fixez-les dans un bougeoir incombustible afin qu'elles restent en place et ne les laissez jamais brûler sans surveillance, ne serait-ce que quelques minutes;
- N'allumez jamais de décorations lumineuses dans un sapin naturel trop sec;
- Éteignez toujours les décorations lumineuses avant de quitter la maison ou d'aller vous coucher;
- Ne brûlez pas les branches du sapin ou les emballages de cadeaux dans votre foyer.

Pour d'autres conseils de prévention, rendez-vous à securitepublique.gouv.qc.ca (Sécurité incendie > Prévenir un incendie > Conseils de prévention > Le temps des fêtes).

Non à l'alcool et aux drogues au volant

Au cours des prochaines semaines, le Service de police de Saint-Jérôme intensifiera sa surveillance sur le territoire afin de contrer l'alcool et les drogues au volant. Il vous rappelle que plusieurs services s'offrent à vous pour effectuer vos déplacements en toute sécurité (conducteur désigné, service de raccompagnement, taxi, transport en commun, etc.). Vous pouvez notamment faire appel à l'organisme Opération Nez rouge en téléphonant au 450 432-6811 ou en utilisant l'application mobile. Visitez le site operationnezrouge.com pour tous les détails.

Une belle reconnaissance pour le Service de police de Saint-Jérôme

Le Service de police de Saint-Jérôme, en collaboration avec la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville et le Service de police de Blainville, était l'hôte du 25^e séminaire Intersection de l'École nationale de police du Québec. Plus de 230 policiers sociocommunautaires et dirigeants se sont réunis afin d'échanger sur les enjeux et sur les meilleures pratiques policières, en lien avec le thème « Police bienveillante au profit des citoyens – agir sur les vulnérabilités ».

Devant la grande communauté policière, plusieurs conférenciers ont cité en exemple les interventions proactives du Service de police de Saint-Jérôme. Celui-ci a notamment présenté le projet Sexto, qui a suscité beaucoup d'intérêt.





Programmation d'hiver : c'est le temps de vous inscrire!

Découvrez la programmation complète (jeunesse et adulte) à vsj.ca et inscrivez-vous dès maintenant! Toutes les activités sont gratuites. Notez que le nombre de places est limité.

Club du rat Biboché

Contes et activités pour les petits abonnés de 3 à 6 ans, accompagnés d'un parent.

Bibliothèque Marie-Antoinette-Foucher

Mardis 11 décembre et 5 février, à 18 h 30

Bibliothèque du Frère-Marie-Victorin

Dimanches 13 janvier et 3 février, à 10 h 30
Mercredi 13 février, à 15 h 30 et à 18 h 30

Bibliothèque Charles-E.-Garneau

Jeu­di 21 février, à 18 h 30

Zoo-Lire NOUVEAU!

Votre enfant éprouve des difficultés en lecture? Aidez-le à avoir confiance en lui grâce à la zoothérapie.

Bibliothèque du Frère-Marie-Victorin

Dimanches 13 janvier et 3 février, à 10 h 30 (5-6 ans) et à 11 h 15 (7-8 ans)

Les 8-12 ans... sans parent!

Activités scientifiques, ludiques et artistiques réservées aux enfants de 8 à 12 ans.

Bibliothèque du Frère-Marie-Victorin

Dimanche 3 février, à 14 h



TECHNO+ NOUVEAU!

Activités technologiques pour les jeunes de 10 à 15 ans (ex. : fabrication d'un modèle automatisé).

Bibliothèque du Frère-Marie-Victorin

Vendredi 15 février, à 19 h

Tricoter un Détachement Avec Harmonie à l'adolescence

(en partenariat avec PANDA)

Conférence destinée aux parents d'enfants atteints d'un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Maison de la culture Claude-Henri-Grignon (salle Antony-Lessard)

Lundi 21 janvier, à 19 h

Le langage des lecteurs

Soirée littéraire animée par Jérôme Lafond.

Maison de la culture Claude-Henri-Grignon (salle Antony-Lessard)

Mardi 19 février, à 19 h

D'autres activités vous attendent, dont *Rendez-vous amoureux* le jeudi 14 février, *Bébé lecteur* dès le vendredi 22 février et *Contes bilingues français-espagnol* dès le samedi 23 février.

Les automates de prêt : une valeur ajoutée

Depuis 10 ans, les bibliothèques hébergent des automates de prêt qui vous permettent d'effectuer des prêts, de renouveler des documents et de faire des réservations. Grâce à ces robots, les commis sont libérés des tâches répétitives et ont plus de temps pour interagir avec les citoyens, cerner leurs besoins et les conseiller. Les rénovations récentes à la bibliothèque Marie-Antoinette-Foucher mettent encore plus l'accent sur ces automates. Ceux-ci sont intégrés au comptoir de prêt afin de devenir incontournables. Les commis se feront un plaisir de vous aider à les utiliser.

Quoi faire en famille cet hiver?

LOISIRS



Consultez la programmation complète et l'état des sites à vsj.ca! Sauf indication contraire, toutes ces activités sont gratuites.

Ski de fond

Sentier des Fondeurs

Accessible à l'arrière du centre communautaire Notre-Dame (655, rue Filion)

Sentier du lac Jérôme

Accessible par le stationnement du parc Multisports (750, rue Filion)

Raquette

Sentier balisé

Accessible à l'arrière du centre communautaire Notre-Dame (655, rue Filion)

Sentier du lac Jérôme

Accessible par le stationnement du parc Multisports (750, rue Filion)

Veillez rester sur les sentiers prévus à cet effet. Notez que les sentiers ne sont pas éclairés en soirée.

Hockey libre

Aréna régional de la Rivière-du-Nord

Jeudi	11 h 30 à 12 h 50 (parent-enfant)
	11 h 40 à 13 h (16 ans et plus)

Glissade libre et sur tubes (\$) (de la mi-décembre à la mi-mars, selon la température)

Parc de la Côte-Parent

540, rue Madeleine

Samedi et dimanche	10 h à 18 h
--------------------	-------------

LOCATION DE TUBES ET REMONTE-PENTE

Bloc de 2 heures : 6 \$

Bloc de 3 heures : 7 \$

Bloc de 4 heures : 8 \$

Patinage extérieur

(jusqu'à la mi-mars, selon la température)

AVEC PAVILLON

- Parc de la Source (450, boul. de La Salette)
- Parc de La Salette (999, rue de l'Église)
- Parc Schulz (2052, rue Schulz)
- Parc Locas (118^e Avenue – école Sacré-Cœur)
- Parc Lafontaine (2108, boul. Lafontaine)
- Parc de l'École polyvalente Saint-Jérôme* (535, rue Filion)

SANS PAVILLON

- École Frenette (109, rue Marie-Victorin)
- Parc des Eaux-Vives (rue des Eaux-Vives)
- École Cap-Jeunesse (600, 36^e Avenue)
- École des Studios (909, montée Saint-Nicolas)
- École Mariboisé (195, rue Duvernay)

HORAIRE HABITUEL DES PATINOIRES

(présence de surveillants)

Lundi au vendredi	16 h à 21 h
Samedi et dimanche	11 h à 21 h

* Notez que l'anneau de glace et les patinoires du parc de l'École polyvalente Saint-Jérôme sont ouverts du lundi au vendredi, de 13 h à 22 h, et le samedi et le dimanche, de 11 h à 22 h.

Patinage libre

(jusqu'en avril)

Aréna régional de la Rivière-du-Nord

Lundi	10 h 10 à 11 h 30 et 15 h 30 à 16 h 20
Mardi	11 h 30 à 12 h 50 et 15 h 30 à 16 h 20
Mercredi	10 h 10 à 11 h 30 et 15 h 30 à 16 h 50
Jeudi	10 h à 11 h 20 (poussettes permises) et 15 h 30 à 16 h 20
Vendredi	10 h 10 à 11 h 30 et 15 h à 15 h 50
Samedi	18 h 30 à 20 h 20
Dimanche	13 h à 14 h 50

Centre sportif Saint-Antoine

Vendredi	16 h à 17 h
----------	-------------

Horaire des fêtes

LOISIRS

Services municipaux

Fermés du 24 décembre au 2 janvier inclusivement

Service LaNavette

Fermé du 24 décembre au 17 janvier inclusivement

Bibliothèques

Marie-Antoinette-Foucher et du Frère-Marie-Victorin

Ouvertes du 27 au 30 décembre, de 12 h 30 à 17 h

Fermées les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier

Charles-E.-Garneau

Ouverte du 27 au 29 décembre, de 12 h 30 à 17 h

Fermée les 24, 25, 26, 30 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier

Patinage libre

Aréna régional de la Rivière-du-Nord

Lundi 24 décembre	10 h 10 à 12 h et 14 h 30 à 16 h 20
Jeudi 27 décembre	9 h 10 à 11 h 30 (poussettes permises) et 15 h à 16 h 50
Vendredi 28 décembre	9 h 10 à 11 h 30 (poussettes permises) et 13 h à 15 h 50
Samedi 29 décembre	18 h 30 à 20 h 20
Dimanche 30 décembre	13 h à 14 h 50
Lundi 31 décembre	10 h 10 à 12 h et 14 h 30 à 16 h 20
Jeudi 3 janvier	9 h 10 à 11 h 30 (poussettes permises) et 15 h à 16 h 50
Vendredi 4 janvier	10 h 10 à 12 h et 15 h à 16 h 50
Samedi 5 janvier	18 h 30 à 20 h 50
Dimanche 6 janvier	13 h à 14 h 50

Glissade libre et sur tubes (\$)

Parc de la Côte-Parent

Du 26 décembre au 7 janvier

Fermée les 24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1^{er} janvier

Du lundi au dimanche 10 h à 18 h

26 décembre et 2 janvier 12 h à 18 h

Patinage extérieur

Patinoires fermées les 24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1^{er} janvier

Pavillons ouverts du 26 décembre au 7 janvier

Du lundi au dimanche 11 h à 21 h

26 décembre et 2 janvier 12 h à 21 h

L'horaire peut être modifié en fonction de la température.

Soirées aux flambeaux au Parc régional de la Rivière-du-Nord

Samedis 26 janvier et 23 février, de 18 h 30 à 21 h 30

Participez à des randonnées de 3 km à pied ou en raquettes et venez découvrir les chutes Wilson. Les sentiers du parc seront illuminés par des flambeaux. Plusieurs activités seront proposées (contes pour enfants, miniferme, chansonniers, feu de joie, etc.).

Renseignements : parcrivieredunord.ca
Billetterie : epasslive.com/parcrdn

Relâche scolaire et camps de jour estivaux

Saint-Jérôme proposera une foule d'activités aux petits et grands durant la relâche scolaire (du 4 au 8 mars). Surveillez le site vsj.ca pour tous les détails et pour vous inscrire. Notez que le nombre de places est limité.

Vous aimeriez inscrire votre enfant aux camps de jour de la Ville de Saint-Jérôme à l'été 2019? Rendez-vous sur le site campsdejour.vsj.ca dès février afin d'obtenir toutes les informations relatives aux programmes et aux inscriptions.

FUSION : un événement multiculturel et artistique

NOUVEAU!

En partenariat avec la Centrale des artistes, la Ville de Saint-Jérôme invite les familles à participer à cinq ateliers artistiques sur le thème de la diversité culturelle. Ces ateliers se tiendront les samedis suivants, à 14 h :

12 janvier : Initiation à la bande dessinée

19 janvier : Initiation aux percussions

26 janvier : Initiation à la gravure

2 février : Confection de flûtes de Pan

9 février : Initiation à la danse (Gumboots)

Inscrivez-vous dès maintenant auprès de la Centrale des artistes au 450 978-6828.

CULTURE

Les ateliers culmineront par un événement hivernal gratuit qui se déroulera le samedi 16 février, de 13 h à 16 h, au centre-ville, en collaboration avec la Société d'histoire de la Rivière-du-Nord et la Centrale des artistes. En cette fin de semaine de la Saint-Valentin, toutes les cultures seront invitées à célébrer ensemble leur fierté jérômienne! Notez que ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

Informations : Facebook @loisirsvsj

Participez à des cours culturels cet hiver!

À compter du 20 janvier, plusieurs cours culturels seront offerts aux enfants et aux adultes (danse, dessin, peinture, vitrail, théâtre musical, etc.). Consultez la programmation complète à vsj.ca et inscrivez-vous du 7 au 13 janvier!



VIE COMMUNAUTAIRE

Saviez-vous que Saint-Jérôme compte près de 100 organismes communautaires reconnus sur son territoire? Cette nouvelle rubrique vous fera découvrir, dans chaque numéro, l'un de ces organismes. Pour connaître l'ensemble des ressources communautaires mises à votre disposition, visitez le site vsj.ca (Vie communautaire > Répertoire des organismes communautaires).

Hébergement Fleur de Macadam

Fondé en 2014, cet organisme à but non lucratif a pour mission de fournir un hébergement d'urgence aux personnes sans domicile fixe en leur procurant un répit, un réconfort et une sécurité durant leur séjour, tout en répondant à leurs besoins de base (alimentation, hygiène et sommeil) et de dignité humaine.

Chaque année, Hébergement Fleur de Macadam accueille temporairement plus de 350 personnes qui sont en situation d'itinérance ou menacées de le devenir. Bien souvent, cette clientèle doit faire face à des défis importants (problèmes de santé mentale ou physique, marginalisation, toxicomanie, etc.). L'organisme accompagne ces personnes durant leur séjour (1 à 30 jours) afin qu'elles aient accès à un logement ou à d'autres ressources adaptées à leur situation.

Informations :

531, rue Labelle
Saint-Jérôme
450 848-4816
hebergementfleurdemacadam@videotron.ca



Horaire du temps des fêtes

Du 17 au 21 décembre, de 8 h 15 à 16 h 30
Fermé du 22 décembre au 2 janvier
Les 3 et 4 janvier, puis du 7 au 11 janvier,
de 8 h 15 à 16 h 30

Cet hiver, faites le plein d'activités!

Vous avez 50 ans et plus et vous avez envie de bouger, de vous divertir et de socialiser? Le Quartier 50+ vous propose toute une programmation cet hiver (dès le 14 janvier), comprenant :

- des activités culturelles (atelier d'écriture, atelier Muscliez vos méninges, scrabble, etc.);
- des cours de danse (ballet classique et danse en ligne);
- des cours d'informatique;
- des cours de langues (anglais et espagnol);
- des activités physiques (cours d'entraînement physique, tai-chi, yoga, etc.).

Consultez la programmation complète à l'adresse vsj.ca/quartier50 et inscrivez-vous en ligne d'ici au 9 janvier! Vous pouvez aussi vous inscrire sur place (au 425, boul. Jean-Baptiste-Rolland Est).

Chant en groupe **NOUVEAU!**

Mercredi, de 13 h à 14 h 30, au local 130
Prix : 155 \$

Les ateliers porteront sur les étirements, les vocalises, la voix, la respiration, la technique de micro, l'articulation et les harmonies vocales. Ils comprendront également des exercices de base sur le solfège musical, les mouvements rythmés et l'interprétation de cinq chansons de styles différents. Les techniques enseignées constituent d'excellents exercices pour les voies respiratoires et les difficultés de prononciation.

Activités libres

En plus des cours et des ateliers, la programmation d'hiver comprend une grande variété d'activités libres. Billard, cribbage, jeu de galets (*shuffleboard*), karaoké amateur, pétanque, cartes libres, bridge, dards, tennis de table, club de marche, club de lecture et bien plus vous attendent!

Conférences gratuites – ouvertes à tous

Mardi, de 14 h à 15 h 30, au local 130

Plusieurs conférences seront offertes cet hiver, dont une sur les crédits d'impôt pour les retraités et les aînés (16 janvier) et une autre sur le soutien et les soins à un proche aîné qui a survécu à un accident vasculaire cérébral (12 février). Vous devez réserver votre place à quartier50.eventbrite.ca.

Soirées dansantes

La prochaine soirée dansante aura lieu le 2 février, à 19 h. Le prix est de 18 \$. Procurez-vous votre billet en ligne à quartier50.eventbrite.ca dès le 16 janvier, à 15 h 30.



Prochaine séance du conseil municipal

18 décembre

Les séances du conseil sont publiques et tout citoyen a le droit d'y assister et d'y prendre la parole. Elles ont lieu généralement le troisième mardi du mois, à 19 h, à l'hôtel de région (situé au 161, rue de la Gare). L'ordre du jour est diffusé sur le site Web de la Ville dans les heures précédant la séance. Vous pouvez aussi en obtenir une copie sur place.

Pour connaître les dates des séances en 2019, surveillez le site Web vsj.ca.



La Cité

DÉCEMBRE 2018 // VOL. 1 // N° 3

Publié par le Service des
communications de la
Ville de Saint-Jérôme

Dépôt légal : 4^e trimestre 2018
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec
Conception et montage :
Robert Devost Graphiste inc.
Impression : L'Empreinte

Horaire des bibliothèques

Voir l'horaire du temps des fêtes à la page 17

Bibliothèque du Frère-Marie-Victorin

450, boulevard de La Salette – Tél. : 450 432-1226

Dimanche.....	12 h à 16 h
Lundi.....	Fermée
Mardi au vendredi.....	12 h à 20 h
Samedi.....	9 h à 17 h

Bibliothèque Charles-E.-Garneau

500, boulevard des Laurentides – Tél. : 450 431-1388

Dimanche et lundi.....	Fermée
Mardi et mercredi.....	10 h à 17 h
Jeudi et vendredi.....	13 h à 20 h
Samedi.....	10 h à 16 h

Bibliothèque Marie-Antoinette-Foucher

101, place du Curé-Labelle – Tél. : 450 432-0569

Dimanche.....	12 h à 16 h
Lundi au vendredi.....	12 h à 20 h
Samedi.....	9 h à 17 h

Répertoire téléphonique

URGENCE

Ambulance, pompiers, police.....911

POLICE

Demandes d'intervention 450 432-1111

SÉCURITÉ INCENDIE..... 450 436-3558

TRANSPORT COLLECTIF

Train 514 287-TRAM
1 888 702-TRAM

RTM Laurentides 450 433-7873

Transport adapté..... 450 433-4000

Gare intermodale..... 450 436-1711

COUR MUNICIPALE

Ligne directe 450 432-0585

SERVICES

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE..... 450 438-3251

TOUS LES AUTRES SERVICES 450 436-1512

ÉCOCENTRE..... 450 569-0451

Pour nous joindre :



vsj.ca



Centrale du citoyen
450 569-5000



161, rue de la Gare
Saint-Jérôme

Suivez-nous :

